



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### inondations

Question écrite n° 88254

#### Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur l'initiative lancée par Matignon au lendemain des inondations catastrophiques de décembre 2003 afin d'avoir une réflexion stratégique associée à une vision globale de la problématique rhodanienne de la frontière suisse à la Camargue. Sous le contrôle du préfet de la région Rhône-Alpes, coordonnateur de bassin, les services de l'État et les collectivités territoriales riveraines oeuvrent de concert pour parvenir in fine à la rédaction d'un programme d'action. Cette réflexion s'attache à mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la protection et la prévention contre les crues du Rhône en tenant compte à la fois des questions liées à l'environnement, à la production d'énergie, aux transports, au tourisme, et au développement durable. Ce vaste chantier qui renoue avec une politique publique visionnaire et ambitieuse doit faire l'objet d'une présentation à un comité interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (CIACT). Aussi, il lui demande dans quel délai le CIACT traitera de ce dossier afin de valider le plan Rhône dans ses grandes lignes, de préciser les conditions d'interventions financières de l'État et d'arrêter une première tranche opérationnelle.

#### Texte de la réponse

Le comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 6 mars 2006 a approuvé les orientations de la stratégie globale de développement durable contenue dans le plan Rhône. Ces orientations globales sont les suivantes : « prévention des risques liés aux inondations » : sur la base de la stratégie globale approuvée en juillet 2005, mieux gérer les inondations, réduire la vulnérabilité, savoir mieux vivre avec le risque, concevoir des plans de gestion par bassin ; « patrimoine rhodanien : culture et identité » : se réapproprier au plan culturel et social le fleuve Rhône, conçu comme un patrimoine commun ; « qualité des eaux, ressource et biodiversité » : restaurer la qualité des eaux et protéger la ressource, restaurer sur les plans écologique et fonctionnel le fleuve et ses rives, mieux connaître le fonctionnement du fleuve, suivre et évaluer les actions menées ; « énergie » : concilier le développement de la production d'énergie et le respect de l'environnement et augmenter la production d'énergie en commençant par optimiser l'outil existant, exploiter le gisement éolien de la vallée du Rhône avec des installations compatibles avec les aspects environnementaux et paysagers, réduire la vulnérabilité aux inondations des réseaux d'énergie ; « transports » : afin de gérer la demande exponentielle de déplacements dans la vallée du Rhône, rattraper le retard et éviter l'engorgement, favoriser le transfert modal vers la voie d'eau, anticiper la croissance à moyen terme ; « tourisme » : améliorer le cadre de vie des riverains et valoriser les territoires par un tourisme de qualité, développer des activités structurantes sur et le long du fleuve. Le CIACT a retenu le principe de la mise en oeuvre d'une première tranche du volet relatif à « la prévention des risques liés aux inondations » à engager dès 2006 et jusqu'en 2013 inclus. Pour l'année 2006, le montant des actions concernées s'élève à environ 25 millions d'euros, sur lesquels l'État, au titre du ministère de l'écologie et du développement durable et du fonds « Barnier », apportera 10,5 millions d'euros. Pour la période 2007-2013, le CIACT a mandaté le préfet de région Rhône-Alpes, préfet coordonnateur, afin d'intégrer le plan Rhône dans le cadre de la future contractualisation État régions, dans un cadre interrégional. En outre, dans le cadre du prochain programme européen Objectif 2 (2007-2013), l'État

soutiendra l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme opérationnel interrégional « plan Rhône ». Le volet relatif à « la prévention des risques liés aux inondations », en particulier, pourra bénéficier d'un soutien financier significatif du FEDER, dans le cadre des priorités qui seront retenues par le partenariat, pour accompagner sur cette période les travaux prévus dans le programme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88254

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 2006, page 2286

**Réponse publiée le :** 25 avril 2006, page 4422